## 23ème CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

# Procès-verbal de la séance du mardi 26 avril 2016 à 19h30 A la Halle de gymnastique à Bassecourt

Président : M. Claude HUMAIR, Président.

**Secrétaire** : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.

<u>Présents</u>: M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal

suivants: Mme Rose-Marie Allemann, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Abel Gelso, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard

Ruch.

M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.

Excusé : M. Pascal Crétin.

Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le

Journal Officiel n° 13 du 13 avril 2016, ainsi que par affichage public.

M. le président Claude Humair a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général à la halle de gymnastique à Bassecourt. Il souhaite une cordiale bienvenue à toutes et tous. Il salue les représentants de la presse et le public.

M. Humair communique que la présente assemblée a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le journal officiel.

Tout le monde a pu prendre connaissance de l'ordre du jour, M. le Président demande s'il y a une proposition pour une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour ?

Comme ce n'est pas le cas, le président constate que l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Le président donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

#### Appel.

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal,

- M. Yves Beuchat est excusé et remplacé par M. Patrice Baume.
- M. Mathias Krause est excusé et remplacé par M. José Perez.

Mme Christine Roemer est excusée et remplacée par M. Hubert Fleury.

- M. Vincent Seuret est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre.
- M. Vincent Voyame est excusé et remplacé par M. Gérald Membrez.
- M. Flavien Salvador est excusé et non remplacé.
- M. Markus Berchier est excusé et remplacé par M. Erwin Noirat.
- M. Damien Lachat est excusé et remplacé par M. Willy Habegger.

32 conseillers généraux sur 33 sont présents.

#### 2. Procès-verbal du 2 février 2016.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 2 février 2016 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

#### 3. Communications.

M. le Maire indique que des travaux importants sont entrepris à la route de Sceut à Glovelier suite à l'éboulement. La route sera rouverte à mi-mai.

M. le Maire informe que le cas Venky's est réglé. La commune a fait valoir son droit de réméré et a racheté le terrain au même prix qu'il a été vendu.

Le permis de construire à Cartier a été délivré, les travaux vont pouvoir débuter.

Concernant l'archivage, un local a été trouvé dans le bâtiment de l'administration communale à Bassecourt. Des archives provenant de Courfaivre ont déjà été déplacées. Nous devrons organiser tout l'archivage de nos villages.

- M. le Maire relève que des remarques ont été émises au sujet du papier utilisé pour l'impression des messages à la population lors des scrutins. Certaines personnes s'inquiétaient du prix pour le papier glacé utilisé. M. Jean-Bernard Vallat communique que la différence de prix s'élevait à Fr. 22,55 pour 5'300 exemplaires. Le papier utilisé est un papier spécial, sur lequel les plans sont lisibles et le pliage plus facile.
- M. Jean-Bernard Vallat communique l'engagement de M. Olivier Tarchini, âgé de 25 ans, paysagiste-horticulteur de profession, en remplacement de M. Jean-Pierre Allemann à la voirie.
- M. le Maire a été invité à Herrliberg le 18 avril, pour fêter le titre mondial de Steve Guerdat, remporté à Göteborg.

Concernant l'école, M. Jean-Bernard Vallat communique qu'il n'y a pas de changement dans notre cercle scolaire pour la rentrée 2016, toutes les classes sont maintenues, également à Soulce.

M. le Président Claude Humair a participé à quelques assemblées générales de sociétés locales. Ces dernières lui ont fait part de leur inquiétude par rapport au soutien qu'entend apporter la commune aux sociétés locales.

Mme Nicole Lachat, vice-président du Conseil général, s'est rendue au salon de la formation à Delémont.

#### 4. Questions orales.

- M. Patrick Ballaman (groupe PS) revient sur sa motion déposée le 19 mai 2015 en relation avec les infrastructures de la commune pour la prise en charge des personnes du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âges. A la demande du Conseil communal, la motion avait été transformée en postulat et acceptée comme tel par le Conseil général. M. Ballaman communique qu'un rapport du système de santé suisse 2015 a été rendu. Il traite de l'avenir du marché des homes médicalisés. Inquiété par le contenu de ce rapport, qui pourrait faire de nos aînés un marché lucratif, M. Ballaman pose les questions suivantes au Conseil communal :
  - Le postulat a-t-il été discuté dans le cadre du Conseil communal ?
  - Des options ont-elles été prises ?
  - Un calendrier a-t-il été prévu ?
- M. le Maire Jean-Bernard Vallat répond que le postulat n'a pas été mis dans un tiroir, mais va être développé au Conseil communal. Le calendrier n'est pas encore connu. Nous avons des échéances avec le changement de statut du home médicalisé et aussi un projet d'appartements adaptés à Bassecourt. M. le Maire donnera plus d'information sur ce postulat lors de la prochaine séance du Conseil général.

# Patrick Ballaman (groupe PS) est satisfait.

Mme Hannah Osborne (groupe PDC) rappelle que le dicastère des écoles, culture, sports et affaires sociales était chargé d'étudier l'harmonisation des sociétés locales en matière de traitement des subventions et locations, etc. Il avait aussi comme mandat d'harmoniser les prestations et subventions pour les fêtes de village et mérites sportifs et culturels. Mme Osborne signale que le dicastère a élaboré une proposition de règlement pour les fêtes de village, qui a été transmis au Conseil communal en février 2015. Le dicastère a aussi soumis une proposition détaillée pour l'harmonisation des halles de sport et aussi pour les subventions pour les sociétés locales. En septembre 2015, le Conseil communal a décidé de

tout prendre en main, laissant le dicastère sans but. Mme Osborne pose les questions suivantes au Conseil communal, les mêmes depuis 13 mois :

- Est-ce que le Conseil communal avance dans ce travail et si oui, qu'en est-il des propositions ?
- Est-ce que les membres du dicastère seront-ils associés à la réflexion de ces projets et si non, à quoi sert encore notre commission ?
- Est-ce que les directives pour organiser les mérites sportifs et culturels sont-ils prêts pour la commission culturelle ?

Mme Nicole Eggenschwiler répond qu'au printemps 2015, la commission du dicastère avait rendu des propositions concernant l'harmonisation des sociétés locales et le règlement concernant les fêtes de villages. Le Conseil n'a pas souhaité continuer sur cette lancée et a pris la décision de s'en occuper. A ce jour, la commission n'a plus rien à s'occuper. Un calendrier a été donné le 5 octobre 2015 avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. En attendant, on applique les règlements des anciens villages. Pour les mérites sportifs et culturels, la décision de regrouper en une seule manifestation a été prise. Le Conseil communal se penchera prochainement sur ces dossiers.

## Mme Hannah Osborne (groupe PDC) est partiellement satisfaite.

- M. Olivier Boillat (groupe PDC) signale que la commission de gestion des halles communales ne s'est jamais réunie à sa connaissance. Ses membres n'ont jamais été convoqués, mais sont interpellés dans les villages, vu les problèmes de gestion des halles en l'absence d'un règlement uniformisé. Il pose les questions suivantes au Conseil communal:
  - Qui convoque les séances et quand ?
  - Quelles sont les échéances en vue de la prochaine discussion du nouveau règlement des halles au Conseil général ?
  - Quel est l'état des travaux ?
- M. le Maire Jean-Bernard Vallat répond que le Conseil communal est en plein travail d'harmonisation des sociétés locales. La commission de gestion des halles n'a pour l'instant pas de mandat. Elle s'est réunie à deux reprises, sauf erreur de sa part. Par la suite, cette commission devra gérer les nouveaux règlements. La commission devra aussi voir si des améliorations, changements ou des travaux sont à faire, mais pas les locations des halles, qui se font à la commune et c'est un immense travail quotidien. La commission pourra faire des propositions sur ce qui manque, etc. Il espère que la commission des gestions des halles se réunira plus souvent.

### M. Olivier Boillat (groupe PDC) n'est pas satisfait.

Mme Véronique Meier (groupe PDC) a appris, suite à la question orale posée par M. Patrick Ballaman, lors de la dernière séance du Conseil général, que la place de jeux Robinson sera en partie démantelée durant les travaux CFF, qui se termineront en 2018. La place sera également fermée et on le comprend, pendant une certaine période. Mme Meier demande si le Conseil communal a déjà envisagé la possibilité de placer les jeux dans la cour de l'école primaire plutôt que les entreposer dans un hangar? Cette solution provisoire lui semble bienvenue pour l'école et pour le village. Elle précise que la cour de l'école est très vaste et que, malheureusement, elle ne comporte aucun jeu. Pour Mme Meier, saisir cette occasion serait une heureuse opportunité pour palier à ce manque momentanément.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat répond que l'on a passablement parlé de la place de la gare. Une séance s'est tenue vendredi dernier 22 avril avec les CFF. Le dossier est mis à l'enquête et doit être traité. Si tout se passe bien, en 2018, gare de croisement. Le jardin sera modifié, un toboggan, un tunnel et une fontaine seront enlevés. Le reste pourra être maintenu durant une partie des travaux. La place sera fermée lors des gros travaux, nécessitant du gros matériel, notamment à la ligne à haute tension. Il n'est pas prévu de

transporter les jeux à l'école, puisque la plupart de ces jeux ne seront pas démontés. La modification ne coûtera rien à la commune, car les frais sont à charge des CFF.

Mme Véronique Meier (groupe PDC) est partiellement satisfaite.

Mme Hannah Osborne (groupe PDC) indique que le bâtiment de la crèche-garderie Les Patachous a subi, le 26 mars 2014, un contrôle du bâtiment par l'ECA (établissement cantonal d'assurance). Du rapport, il ressortait qu'une sortie de secours pour le dernier étage, devait être aménagée (évacuation directe à l'extérieur). Ce rapport a été envoyé à la commune de Haute-Sorne, propriétaire du bâtiment. Des solutions ont été étudiées par le dicastère des bâtiments. En novembre 2015, le comité s'inquiétait qu'aucun travaux n'ait été engagé à ce jour. Mme Osborne demande au Conseil communal où en est le dossier. Elle précise que les travaux sont urgents, au vu du danger manifeste pour les enfants en cas d'incendie.

**Mme Rose-Marie Allemann** répond qu'un premier rapport demandait une sortie extérieure. Le projet du bureau d'ingénieur a été refusé par l'ECA, qui en fait un deuxième. Elle espère que les travaux pourront être réalisés cet été.

Mme Hannah Osborne (groupe PDC) est satisfaite.

- 5. Information concernant la présentation de la planification financière.
- M. Etienne Dobler présente la planification financière. A la demande de Jean-Luc Portmann, le dossier sera mis à disposition des membres du Conseil général.
  - 6. Préavis pour le montant de Fr. 4'400'000.00 pour la viabilisation des terrains du plan spécial "Longues Royes Ouest", à réaliser par étapes selon la demande en terrain à bâtir et donner la compétence au Conseil communal pour la vente des parcelles et la signature des actes y relatifs.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Gérard Ruch, en préambule, à l'aide d'un tableau, donne une information sur l'état des parcelles à bâtir dans Haute-Sorne (parcelles équipées, partiellement équipées et disponibles). Il précise que le projet est déjà accepté. Le corps électoral sera appelé à approuver le montant de Fr. 4'400'000,- pour la viabilisation des terrains du plan spécial "Longues Royes Ouest". Le Conseil général est appelé à donner un préavis concernant le crédit de Fr. 4'400'000,-. M. Ruch dresse un petit historique du projet.

A Bassecourt, le plan spécial "Les Longues Royes Ouest" est un projet en étude depuis 2004. La population de Bassecourt s'est déjà prononcée sur cette zone et a accepté deux crédits en 2009 et 2011 d'un montant total de Fr. 2'030'000,- pour l'acquisition d'une partie des terrains et le financement de l'établissement du plan spécial. Ce plan spécial a été approuvé et est entré en vigueur le 10 mars 2009. Le coût global de ce projet de développement territorial est de 6,16 mios, dont une première tranche de 1,76 mios a déjà été engagée. Au terme de ce projet, qui sera réalisé sur plusieurs années, la collectivité réalisera une opération financièrement positive. Le produit en faveur de la commune sera de l'ordre de Fr. 65'000,-.

Le remembrement des parcelles et le tableau des contributions viennent d'être finalisés avec l'accord de tous les propriétaires. Le plan spécial "Les Longues Royes Ouest" s'étend sur une superficie totale d'environ 55'000 m² constructibles, répartis en 58 parcelles en zone d'habitation et 4 en zone mixte. Compte tenu de cette taille importante, les travaux de viabilisation sont planifiés en 5 étapes, sur plusieurs années. La première étape, située au nord, en bordure de la route de Boécourt, comportera 18 parcelles réparties sur une surface constructible d'environ 14'835 m². Par souci de simplification, la compétence est également demandée au Conseil général pour la vente de ces parcelles, ainsi que la signature de leurs actes. Si le crédit est accepté, les travaux pourraient débuter au deuxième semestre 2016 et les parcelles seraient disponibles courant 2017. Les étapes suivantes seront réalisées en fonction de la demande.

- M. Patrick Ballaman (PS) relève que ce projet est important pour le développement de la commune et permettra, dans un premier temps, de promouvoir des projets dans les autres villages. Toutefois, le groupe PS exprime quelques considérations quant à ce projet, mais aussi quant au développement global de notre commune.
  - 1. LAT: certains villages voisins rencontrent des difficultés avec l'application de la Loi sur l'aménagement du territoire. M. Ballaman demande quelle garantie nous avons que la Confédération ne bloque pas le projet? Quelles sont les conditions de développement par rapport à la LAT dans les autres villages? Il souligne qu'un plan spécial a été adopté à Courfaivre, quartier de la Combe et demande si cette loi est applicable pour la commune de Haute-Sorne ou par village pris individuellement?
- M. Gérard Ruch répond que le plan spécial avait été accepté par le canton avant la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. On ne peut pas revenir en arrière. La loi est applicable sur toute la commune de Haute-Sorne.
  - 2. Développement : M. Ballaman relève qu'il s'agit d'une très belle parcelle que l'agriculture aimerait sans doute bien conserver. Le PS préconise que cet aspect soit pris en compte dans le développement futur et que l'on utilise d'autres terrains que des terres aussi bonnes pour l'agriculture. Le groupe PS demande expressément qu'une réflexion soit faite quant à la valorisation des centres de village. Les zones s'étalent, les villages s'allongent et que deviennent les centres de nos localités ? Ils doivent rester actifs et attractifs pour le bien de la communauté.
- M. Gérard Ruch répond que lors du dépôt public du projet, il n'y a pas eu d'opposition d'agriculteurs, ni de la chambre d'agriculture. Au contraire, ce sont des paysans propriétaires qui ont vendu leur parcelle ou gardé pour les viabiliser.
  - 3. Zone mixte: M. Ballaman relève que 4 parcelles sur 58 sont consacrées à la zone mixte. En quoi consiste-t-elle exactement et est-ce vraiment suffisant? Le PS estime que le développement ne doit pas passer uniquement par des maisons individuelles. La construction de petits locatifs pourrait permettre l'établissement de jeunes ou le "maintien" de personnes âgées. De même, le PS demande aussi encourager la réalisation d'appartements à but social.
- M. Gérard Ruch répond que le plan spécial les Longues Royes a été prévu et accepté par le canton, pour de l'habitat individuel. Une zone mixte artisanale le long de la route de Glovelier est à disposition pour de l'artisanat et éventuellement pour de petits locatifs (possible dans une zone mixte).
  - 4. Dommage naturel : M. Ballaman indique que le Conseil général a déjà voté plusieurs crédits relatifs à la prévention des dommages naturels liés aux crues. L'ingénieur présent au Conseil général mentionnait qu'une partie des coûts pourrait être répercutée sur les futurs propriétaires. Il constate que tel n'est pas le cas dans ce projet et que les dépenses de prévention reviennent finalement à l'ensemble des citoyens, alors qu'une partie aurait pu être répercutée sur le prix d'achat des terrains à bâtir.
- M. Gérard Ruch répond que le projet fait partie de la carte des dangers qui date de 2012. Cela ne veut pas dire que nous ne devrons pas prendre des mesures. Une étude va se faire par rapport au Tabeillon.
  - 5. Contexte de la zone : la qualité des terrains n'est pas contestable. Le contexte quant à lui est un peu différent. Entre le bruit et l'odeur, il faut admettre que la situation présente quelques nuisances, sans tenir compte du projet de géothermie qui pourrait encore effrayer certains amateurs. M. Ballaman demande si une évaluation a été faite ?
- M. Gérard Ruch répond que l'on ne s'est pas posé la question par rapport à la géothermie. Mais cette zone n'est pas touchée.
  - 6. Ecologie : pour le PS, il est consternant de constater que les nouvelles constructions sont trop peu pourvues d'installation telle que le solaire, photovoltaïque ou la récupération de l'eau de pluie. De telles réalisations devraient être obligatoires en 2016. Une réflexion doit être faite pour encourager ces dispositifs indispensables dans les nouvelles réalisations d'habitations.

Toute modification de nature écologique, économique et architecturale, etc, ne pourra se faire qu'avec l'élaboration et l'acceptation d'un nouveau PAL.

- M. Frédéric Juillerat est d'avis que l'on pourrait réaliser un plus grand bénéfice pour du terrain bien placé. Il n'y a pas d'urgence.
- M. Gérard Ruch répond que le prix de vente se situera entre Fr. 120,- (zone mixte) et Fr. 170,- le  $m^2$ . Pour le projet à Undervelier et Soulce, nous devrons arriver à un prix en dessous de Fr. 100,- le  $m^2$ . M. Ruch informe que 15 personnes attendent pour construire une maison familiale aux Longues Royes.

Mme Monika Bregger Meier relève que le but est de remplir la zone à bâtir. Cela signifie que nous ne pourrons pas développer d'autres zones dans les autres villages.

M. Gérard Ruch rappelle qu'il est prévu de réaliser tout d'abord la première étape. Le Canton a accepté des constructions pour Soulce et Undervelier (pour 5 à 9 parcelles). Courfaivre a une trentaine de parcelles. Pour Glovelier, un lotissement est proposé aux Montates. D'autres projets sont en cours à Glovelier.

Passé au vote, le Conseil général préavise favorablement le crédit de Fr. 4'400'000,- pour la viabilisation des terrains du plan spécial "Longues Royes Ouest" par 29 voix, sans avis contraire.

 Crédit de Fr. 157'000.00 pour la rénovation partielle de la colonie de vacances du Cerneux-Godat pour le remplacement des fenêtres, remplacement des sanitaires et installation de 2 poêles à pellets.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Rose-Marie Allemann rappelle les travaux à effectuer. Le crédit est financé par un montant de Fr. 100'000,- par le produit de la vente de l'école de Berlincourt et une subvention de la Loterie romande de Fr. 25'000,-. Nous solliciterons encore la Fondation Patenschaft.

La discussion est ouverte.

- M. Patrick Ballaman (PS) rappelle que le Conseil général avait pris la décision d'utiliser le produit de la vente de l'école de Berlincourt pour la rénovation partielle de la colonie du Cerneux-Godat. Cette enveloppe de Fr. 100'000,- s'avérait nécessaire pour y apporter les améliorations urgentes. M. Ballaman souligne que la nouvelle étude entreprise par le bureau d'architecture a logiquement fait augmenter le crédit, occasionnant un coût supplémentaire de Fr. 32'000,-, qui sera prélevé sur le fonds d'entretien des bâtiments communaux.
- M. Ballaman regrette que les conseillers généraux qui, à l'unanimité, souhaitent que les budgets soient respectés et apprécient les efforts consentis par les conseillers communaux pour y arriver n'en tiennent pas compte dans ce dossier. C'est, pour le groupe PS, une question de principe et de responsabilité.

Mme Céline Grellier (PCSI+RC) relève que les travaux sont bien réfléchis et elle remercie la commission des bâtiments.

Passé au vote, le crédit est accepté par 22 voix, sans avis contraire.

8. Crédit de Fr. 157'000.00 pour l'élaboration d'un plan spécial et l'équipement de quatre parcelles à la rue de la Pran à Glovelier.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Gérard Ruch explique que le Conseil général doit se prononcer sur un crédit concernant un projet privé. A Glovelier, le plan spécial d'équipement de détail, "Parcelles n° 49 et n° 52" est un projet en étude depuis 2015. Il s'agit de viabiliser les parcelles n° 49 et 52. La commune est propriétaire d'environ 593 m² et Madame et Monsieur Monnin de 2'659 m². D'entente entre les deux parties, la commune prendra à sa charge 25 % des coûts de viabilisation, le solde de 75 % étant à la charge des époux Monnin. Le plan spécial "Parcelles n° 49 et n° 52" s'étend sur une surface total d'environ 3'252 m² constructibles, répartis sur 2 parcelles affectées à la zone centre. Le projet va dans le sens de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, puisque les parcelles en question se situent à l'intérieur du village. Il participe donc à la densification du bâti. Un devis estimatif a été établi et une convention

a été signée entre le Conseil communal (bien-fonds n° 52) et les propriétaires privés, Mme et M. Marianne et Bernard Monnin (bien-fonds n° 49). Le plan spécial est prêt à être envoyé au Service de la division territoriale pour examen préalable. Toutefois, cette démarche nécessite que le Conseil communal sollicite l'avis du Conseil général.

Il est à relever qu'à court terme, malgré le crédit demandé, la collectivité réalisera une opération financière favorable qui est estimée à environ Fr. 37'000,-. Il s'agit d'un crédit comprenant également la participation aux frais de viabilisation des privés qui sera à déduire, ainsi que le produit des ventes de terrain, selon le bilan financier estimatif global.

La discussion est ouverte.

- M. Jean-Luc Portmann demande si le propriétaire peut vendre sont terrain le prix qu'il veut ?
- M. Gérard Ruch répond par l'affirmative.

Passé au vote, le crédit de Fr. 157'000,- pour l'élaboration d'un plan spécial et l'équipement de quatre parcelles à la rue de la Pran à Glovelier, est accepté par 31 voix, sans avis contraire.

9. Crédit de Fr. 133'000.00 pour l'investigation OSites et établissement d'un projet d'assainissement à l'ancienne décharge du Paddock à Bassecourt.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Georges Migy, conseiller communal responsable du dicastère des Travaux publics explique que le traitement des sites pollués de notre canton découle d'une obligation légale sur l'assainissement des sites pollués. La première phase d'étude a été réalisé en 2007 et les investigations ont été menées jusqu'en 2015. Les travaux ont été confiés au bureau RWB. Le taux de subventionnement fédéral et cantonal est de 100 %, il n'en coûtera rien à la commune.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Passé au vote, le crédit de Fr. 133'000,- pour l'investigation OSites et établissement d'un projet d'assainissement à l'ancienne décharge du Paddock à Bassecourt est accepté par 31 voix, sans avis contraire.

10. Réponse à la question écrite n° 14, intitulée : "Location des infrastructures sportives et culturelles de la Commune de Haute-Sorne".

La réponse à la question écrite n° 14, intitulée : "Location des infrastructures sportives et culturelles de la Commune de Haute-Sorne" a été envoyée par courrier et mise sur le site internet de la Commune.

La réponse est annexée au présent procès-verbal.

- M. Daniel Joray (PCSI+RC) n'est pas satisfait de la réponse.
  - 11. Réponse à la question écrite n° 15, sans titre, concernant les taxes sur les chemins et les digues.

La réponse à la question écrite n° 15, sans titre, concernant les taxes sur les chemins et les digues a été envoyée par courrier et mise sur le site internet de la Commune.

La réponse est annexée au présent procès-verbal.

- M. Patrick Ballaman (PS) est satisfait de la réponse.
  - 12. Traitement de la motion n° 8, intitulée : "Création d'une fonction de secrétaire pour le cercle scolaire primaire de Haute-Sorne".

M. Daniel Joray explique que la gestion du cercle scolaire de Haute-Sorne n'a à aucun moment fait partie des réflexions du processus du comité de fusion et personne n'avait, à cette époque, pris conscience que si la commune de Haute-Sorne devenait l'une des trois plus grandes communes jurassiennes, le cercle scolaire primaire de Haute-Sorne, avec 630 élèves et plus de 70 enseignants, répartis dans 8 lieux d'enseignement, deviendrait lui le deuxième plus grand cercle primaire du canton, derrière Delémont (environ 1'000 élèves) et devant Porrentruy (environ 400 élèves). La raison de cet oubli est en grande partie imputable à la méconnaissance des règles de fonctionnement de l'école primaire jurassienne. M. Daniel Joray précise que la gestion d'un cercle scolaire est régi par la loi scolaire (RSJU 410.11), l'ordonnance scolaire (RSJU 410.111), ainsi que par l'ordonnance sur la direction des écoles obligatoires (RSJU 410.252.2). Selon ces bases légales, la responsabilité de la gestion administrative des établissements scolaires est assurée et assumée financièrement par les autorités communales ou, pour les écoles secondaires, par les syndicats de communes. Si les heures de décharge, octroyées aux directeurs sont suffisantes pour un cercle de taille normale, il faut bien constater que dans la pratique, elles ne sont pas suffisantes pour assurer la gestion administrative d'un grand cercle. Il n'existe pas dans le canton du Jura de cercle scolaire primaire ou secondaire de plus de 300 élèves sans secrétariat, sauf en Haute-Sorne. Il n'existe malheureusement pas de règles cantonales définissant le soutien administratif nécessaire qu'une commune devrait octroyer à la direction d'un cercle scolaire.

Dès son entrée en fonction, en mars 2013, la commission d'école s'est trouvée confrontée au problème de la gestion administrative de ce cercle. Elle a tout d'abord dû réfléchir à l'organisation de la direction et a mis en place un comité de direction composé d'une directrice et de co-directeurs répartis dans chaque village. Cette façon de procéder a permis en partie d'absorber la surcharge de travail imposée à la direction du cercle. L'autre partie a été répartie entre certains membres de la commission d'école. En parallèle, la commission d'école a conduit de nombreuses discussions avec le service de l'enseignement et les autorités communales de Haute-Sorne dans le but d'améliorer cette situation qui n'est malheureusement pas tenable sur le long terme. Les résultats de ces divers échanges ont par ailleurs été transmis aux chefs de chaque groupe composant le conseil général. La gestion de l'enveloppe transport pour la piscine ou les courses d'école impliquent aussi des travaux administratifs conséquents.

M. Daniel Joray note encore que la motion qui est proposée est le résultat d'une longue réflexion de la part de la commission d'école de Haute-Sorne. Elle a été formulée afin que toutes les parties prenantes soient obligées de trouver une solution acceptable et qu'ensemble elle établisse

- > un cahier des charges pour la fonction de secrétaire du cercle scolaire primaire de Haute-Sorne.
- > qu'en fonction de ce cahier des charges un taux d'occupation nécessaire à l'accomplissement de cette tâche soit déterminé.
- que le Conseil communal alloue ou organise (au besoin par une demande de création de poste au Conseil général) les ressources nécessaires à cette nouvelle fonction.

M. Michel Saner (PDC) explique que le groupe PDC a également réfléchi aux conditions de travail des autorités scolaires communales, s'appuyant notamment sur l'évaluation de situation de la commission d'école. Le groupe PDC est particulièrement interpellé par le manque flagrant de moyen mis à la disposition de l'école pour assurer dans des conditions adéquates la mission de 70 enseignant-e-s en faveur des 600 élèves de nos villages. Par rapport à la comparaison faite par M. Daniel Joray avec les communes de Delémont et Porrentruy, le groupe PDC ne voit pas comment Haute-Sorne pourrait continuer d'assumer ses responsabilités avec une organisation dépassée, directement issue des anciens cercles désormais fusionnés, sans qu'aucune adaptation n'ait été apportée jusqu'ici. L'école de Haute-Sorne, c'est avant tout l'affaire de la commune : on parle ici de nos enfants, de leurs parents, de nos enseignants, de notre école. Il appartient donc aux autorités élues, représentant la population, de se montrer à la hauteur de l'enjeu et de ne pas vivre dans le passé.

Le groupe PDC rappelle que les représentants du Conseil communal n'ont cessé de brandir la non admission d'une telle dépense à la répartition des charges pour refuser de donner à notre école les moyens dont elle a besoin. Selon le groupe PDC, une telle approche n'a pas sa place, ajoutant qu'au stade actuel, on ne peut pas exclure que le pourcentage adéquat puisse être prélevé dans l'effectif actuel de l'administration communale. M. Saner rappelle au passage que le Conseil communal a décidé de renforcer celle-ci par la création de nouveaux postes. Il est maintenant temps que la réflexion porte sur l'école de Haute-Sorne, elle le mérite. Le groupe PDC signale également les exemples des écoles secondaires du Jura qui présentent une masse critique comparable, même parfois inférieure, à celle de l'école primaire de Haute-Sorne et qui supportent les dépensent sans passer par la répartition des charges. Pour les raisons qui précèdent, ainsi que les arguments développés par M. Daniel Joray, les groupes PDC et PCSI, qui se sont engagés côte à côte dans la

rédaction puis le dépôt de la motion, demandent aux membres du Conseil général de soutenir la motion.

Mme Catherine Wolfer (PS) relève que les membres du Conseil général auront remarqué qu'aucun des conseillers PS n'a signé la motion. Ce n'est pas l'effet d'une mauvaise disposition. Daniel Joray lui avait bien fait parvenir le message contenant le texte de la motion avant la dernière séance du Conseil général, message qui lui a complètement échappé. Elle en est désolée, car elle n'a pas pu relayer l'information auprès de ses collègues au bon moment. Elle ajoute que le PS a pris connaissance avec attention du texte de la motion et des documents que Daniel Joray lui a fait parvenir pour mieux cerner la démarche. Le groupe PS a bien compris que la demande d'allouer des heures de secrétariat pour les écoles primaires de Haute-Sorne devient une nécessité. Elle relève une autre réalité : si un nouveau poste de secrétaire est créé, la prise en charge du salaire incombera à la commune uniquement, puisque ce type de dépense n'est pas admis à la répartition des charges. Le groupe PS trouve cela rageant, si l'on pense que le canton pousse pour la fusion des communes et n'assume finalement aucune charge dans les besoins qui en découlent. Prenant en compte ces réalités, le groupe PS se permet de faire une proposition au motionnaire. Lorsque le Conseil communal discutera avec la commission d'école des principes d'organisation du poste de secrétaire, le groupe PS demande que le Conseil communal s'intéresse à évaluer dans quelle mesure les tâches, qui auront été définies dans le cahier des charges, peuvent être octroyées à un employé du secrétariat communal sans création de nouveau poste. Pour que les choses restent claires dans l'esprit des personnes qui se mettront autour de la table pour réaliser cette motion, si celle-ci est acceptée, le groupe PS propose un ajout (en gras ci-dessous) dans le troisième point des demandes de Daniel Joray: "le Conseil communal alloue ou organise les ressources nécessaires à cette nouvelle fonction (au besoin par une demande de création de poste au Conseil général) ou en octroyant les tâches définies dans le cahier des charges à un employé du secrétariat communal".

Mme Wolfer ajoute que si l'on considère que la gestion de la comptabilité des écoles primaires est une prestation que la commune peut également fournir via son équipe comptable, un réel volume d'heures pourrait être dégagé pour les tâches pédagogiques et éducatives dévolues à la direction.

Sur le principe M. Daniel Joray ne voit pas de problème à ce complément.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat rappelle que la création d'un poste est de la responsabilité du Conseil général et les affaires scolaires au Conseil communal. M. le Maire indique que comme l'a écrit le Conseil communal à la commission d'école, le 16 septembre 2015, l'exécutif est conscient que la partie administrative du cercle scolaire Haute-Sorne pourrait s'organiser autrement et se doter, si le besoin est démontré, d'un secrétariat. Le Conseil communal a voulu rendre attentif la commission d'école sur le fait que le Conseil communal estime que le secrétariat d'une école est une affaire uniquement scolaire, que l'on ne peut pas forcément confier à l'administration et que la rémunération de cette fonction devrait à l'avenir être pris dans le pot commun de la répartition des charges liés au service de l'enseignement. A l'heure actuelle, il faudra créer un poste, cela engendrera des coûts supplémentaires. En plus, la création du poste en question demandera la mise à disposition de locaux dans un bâtiment scolaire, au plus près de la direction. Il faudra en tout cas y penser lors de la rénovation de l'école primaire à Bassecourt. Le Conseil communal n'est pas opposé à trouver des solutions convenables pour tous et si cette motion est acceptée, nous prendrons le temps, comme c'est demandé, de travailler avec tous les services concernés. Le conseil communal attend également le résultat des travaux de la révision de la loi scolaire qui tiendra peut-être compte des adaptations que nous devrons faire obligatoirement pour le travail administratif des cercles scolaires jurassiens et le début des travaux concernant la répartition des tâches entre le Canton et les Commune.

Passée au vote, la motion des groupes PDC et PCSI est acceptée par 31 voix, sans avis contraire.

## 13. Statuer sur la naturalisation ordinaire de M. Sejdija Sokol et de sa fille Amelia.

Il appartient à M. le Maire Jean-Bernard Vallat de présenter la demande de naturalisation.

M. Sokol Sejdija est né le 11 juin 1986 au Kosovo. Il est arrivé en 1992 à Bassecourt. M. Sejdija a été domicilié ensuite à Glovelier, Courtételle, Courrendlin et Delémont. Il est revenu à Bassecourt le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Sa fille Amelia est née le 18 février 2014 à Delémont. Son épouse Mme Valmire Sejdija n'a pas les années requises pour faire partie de la demande de naturalisation. M. Sejdija et sa fille sont au bénéfice du permis d'établissement C.

M. Sokol Sejdija a passé pratiquement toute sa vie en Suisse. Il connait plus la Suisse que le Kosovo. Toute sa famille vit en Suisse. Il se sent chez lui en Suisse. Il a fondé une famille et il a déposé cette demande aussi pour sa fille et sa femme. Pour M. Sejdija sa démarche est logique.

L'audition s'est déroulée le 17 février 2016. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que M. Sokol Sejdija et sa fille Amelia obtiennent le droit de cité communal et cantonal.

Passée au vote, la demande d'indigénat communal est acceptée par applaudissements.

M. Claude Humair donne connaissance du dépôt de deux questions écrites, la première émane de Mme Nicole Lachat (groupe PCSI+RC) et est intitulée "Pertinence pour le maintien de certaines commissions". La deuxième est de M. Kevin Challet (groupe PS) intitulée "Travaux d'insertion en Haute-Sorne". Une motion est également déposée par M. Patrick Ballaman, au nom du groupe PS, qui est intitulée "Service de redistribution d'aliments invendus".

Constatant que l'ordre du jour de la séance avait été passé en revue, M. Claude Humair remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de leur participation et leur engagement.

M. Claude Humair lève la séance à 22h00.

Bassecourt, le 26 avril 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Claude Humair

Gérald Kraft